

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : FIN_AR20240810

Objet : Fin de fonction du régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de location des salles municipales

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'acte constitutif de la régie en date de 8 mars 1993, modifié successivement les 14 novembre 2013, 10 septembre 2014, 20 juillet 2015, 17 juin 2019 et le 17 mars 2023,

VU la délibération n° 04-410 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2004 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs, d'avances et de recettes des collectivités locales et des établissements publics locaux,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 juillet 2024,

CONSIDERANT la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de location des salles municipales au 1er septembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : il est mis fin aux fonctions de Madame _____ régisseur titulaire, de Madame _____ et Madame _____ mandataires suppléantes de la régie de location des salles municipales au 1er septembre 2024.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa signature. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

SLOW

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la signature de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Martine CHAREYRE
Date : 19/08/2024
Qualité : 1ER ADJOINT par délégation de LE MAIRE

Jérémy BREAUD,